

Annexe 3. Vérification du matériel majeur et les normes de performance applicables

Type de matériel majeur	Normes et modalités de remboursement
Matériel de transmissions	C'est l'ensemble du matériel des unités de transmissions dont les prestations s'étendent au niveau de la Force. Le matériel doit suffire à doter la mission du réseau de transmissions de base dont elle a besoin. Des capacités de réserve sont maintenues sur le théâtre d'opérations afin de garantir un service ininterrompu.
Matériel électrique	Le matériel électrique sert à assurer l'alimentation principale en électricité des camps, bases et sites dispersés occupés par les compagnies ou par les unités spécialisées ayant besoin d'une puissance électrique supérieure à 20 kilovoltampères (installations médicales, ateliers d'entretien, etc.). Il comprend tout le matériel annexe, les articles consommables connexes et les faisceaux de câblage, ainsi que le câblage nécessaire au raccordement des utilisateurs. Les appareils d'éclairage, les circuits électriques des locaux d'hébergement et le câblage sont remboursés au taux applicable au soutien logistique autonome. La fourniture d'appareils de production d'électricité alimentés par des sources d'énergie renouvelables est encouragée en solution de remplacement (total ou partiel) des groupes électrogènes alimentés par du carburant. Ces appareils sont remboursés en fonction du type de système au taux s'appliquant aux contrats de location avec services ou bien en tant que matériel spécial. Sont également encouragés les « systèmes hybrides » d'installations de production d'électricité qui combinent des systèmes photovoltaïques et des groupes électrogènes diesel (les premiers produisant de l'électricité pour une consommation immédiate, en parallèle des seconds). Les contingents doivent fournir leurs propres générateurs électriques (au-dessus de 20 KVA), qui sont alors remboursés et pris en compte dans la liste du matériel majeur du MOU. Pour la catégorie « électricité » du soutien logistique autonome, les contingents doivent disposer d'une capacité d'énergie électrique minimale (générateur de moins de 20 KVA) destinée à fournir l'énergie de secours pour les installations vitales et le soutien électrique pour les petites unités dispersées en BOT (Base opérationnelle temporaire). Ces GE sont remboursés au taux du soutien logistique autonome.

Matériel du génie	À la différence des petits travaux de génie dans la catégorie du soutien logistique autonome, le matériel du génie concerne principalement les unités de génie au niveau de la Force. Le matériel du génie doit être entretenu de manière à pouvoir servir dès son déploiement. Le Manuel à l'usage des unités militaires de neutralisation des explosifs et munitions¹ détaille tous les standards du matériel d'une unité du génie, d'une unité de neutralisation des explosifs et des munitions, ou de toute autre unité dotée d'une équipe de recherche ou de neutralisation des explosifs et munitions. L'approvisionnement en articles consommables et les achats correspondants, l'installation du matériel et les dépenses relatives au matériel mineur (tiges de forage, petites pompes, enrobés, gravillons, etc.) doivent faire l'objet d'une LOA distincte. Les coûts excessifs supportés du fait de l'usure exceptionnelle provoquée par l'utilisation du matériel dans des conditions particulièrement éprouvantes doivent également faire l'objet d'une LOA.
Matériel d'observation	Dans le cas d'une location avec services, le matériel d'observation doit être entretenu de manière à être en état de fonctionner en permanence (24h/24) dans les avant-postes d'observation. Il doit être régulièrement étalonné. Dans le cas d'une location sans services, il incombe à l'ONU de fournir les pièces de rechange et le matériel nécessaires pour que le matériel d'observation en avant-poste soit en état de marche permanent (24h/24).
Conteneurs	Les logements conteneurisés sont des abris mobiles utilisés à des fins spécifiques. Il existe principalement trois types de conteneurs : les conteneurs transportés par camion, sur remorque et les conteneurs maritimes. Les premiers peuvent être déchargés et utilisés sans le camion. Les conteneurs sur remorque n'ont pas besoin d'être déchargés, mais ne sont pas considérés aux fins de leur remboursement comme des remorques entrant dans la catégorie des véhicules. Pour donner lieu à un remboursement, les conteneurs maritimes doivent être entretenus conformément aux normes du transport international (i.e. c'est-à-dire homologués pour le transport maritime). Un conteneur utilisé pour assurer des services au titre du soutien logistique autonome (soins dentaires, restauration, etc.) n'est pas remboursable au titre du matériel majeur, mais au titre du soutien logistique autonome.
Aéronefs	Compte tenu de la nature particulière des aéronefs, le type et le nombre d'appareils et leurs normes de performance font généralement l'objet d'une LOA. Cette catégorie comporte aussi les systèmes de drones aériens (UAS), de plus en plus utilisés pour les missions des Nations Unies. Ils servent à aider les missions de reconnaissance et d'observation, collecter des données aériennes et des informations géospatiales, et obtenir des données de surveillance extrêmement utiles dans de nombreuses situations opérationnelles. Ces drones sont classifiés en fonction de l'altitude, la capacité d'emport et l'endurance.
Armements	Les armes collectives doivent être en état de fonctionnement à 90 %. Un bon état de fonctionnement suppose notamment le réglage du viseur et l'étalonnage des armes, ainsi que des tirs d'essai périodiques (dans la mesure où ils sont autorisés dans la zone de la mission).

¹ DOP (2021), *Manuel à l'usage des unités militaires de neutralisation des explosifs et munitions participant aux opérations de paix des Nations Unies*, Nations Unies, 2e édition, août 2021. Disponible en ligne au lien suivant : [https://resourcehub01.blob.core.windows.net/\\$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Military/2021.11%20United%20Nations%20Peacekeeping%20Missions%20Military%20Explosive%20Ordnance%20Disposal%20\(EOD\)%20Unit%20Manual%20\(French\).pdf](https://resourcehub01.blob.core.windows.net/$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Military/2021.11%20United%20Nations%20Peacekeeping%20Missions%20Military%20Explosive%20Ordnance%20Disposal%20(EOD)%20Unit%20Manual%20(French).pdf)

Munitions	L'ONU rembourse aux PCT les dépenses liées au déploiement et redéploiement de munitions. Ils sont tenus de fournir des munitions dans les quantités prescrites dans le Manuel sur la gestion des munitions². L'ONU rembourse les munitions dans les cas suivants : • Munitions et explosifs employés dans le cadre d'activités opérationnelles ; • Munitions utilisées dans le cadre d'activités de formation autorisées et ordonnées par le Commandant de la Force ; • Munitions et explosifs atteignant leur date de péremption dans la zone de mission. Néanmoins, les pays qui fournissent des contingents sont tenus de disposer de munitions et d'explosifs dont la durée de péremption résiduelle est égale à au moins 50 % de sa durée de vie totale, et de les entreposer adéquatement. Les munitions et explosifs sont remboursés sur présentation d'un formulaire rempli par les autorités nationales, accompagné d'une facture du fabricant ou d'une certification gouvernementale, et une attestation d'utilisation de munitions opérationnelles établie par la mission.
Navires	Compte tenu de la nature particulière des navires, le type et le nombre de bâtiments et leurs normes de performance doivent être précisés dans des LOA distinctes.
Groupe cynophile, tous types – cas particulier	Un groupe cynophile est un groupe de sécurité qui comprend un chien et un maître-chien, ce dernier ayant des aptitudes et des compétences spécifiques. Dans le cadre d'une opération, plusieurs groupes cynophiles peuvent être nécessaires
Matériel de protection des forces	Ce matériel est destiné à renforcer la protection de la Force de la mission face aux nouveaux modes opératoires utilisés contre le personnel et les installations de l'ONU (attaque au moyen d'engins explosifs improvisés télécommandés, infiltration et attaque directe d'installations de la mission, etc.). Il peut notamment s'agir d'éléments de matériel tels que des brouilleurs portatifs ou montés sur véhicule, des systèmes de vidéosurveillance, des détecteurs de mouvement, ou encore divers types de capteurs de mouvement. Compte tenu des risques que posent les opérations conduites la nuit, il est essentiel que les unités concernées soient dotées de kits de balisage des aires de poser d'hélicoptères, de façon à améliorer les chances de survie du personnel en uniforme qui intervient dans des zones d'opérations éloignées et hautement imprévisibles. Ils sont fournis par l'ONU. Ces kits comportent aussi du matériel de transmission, radio aéronautiques, grenades fumigènes de couleur, etc.

² DOP et DAO (2020), *Manuel des Nations Unies sur la gestion des munitions*, ONU, Première édition, Janvier 2020. Disponible en ligne au lien suivant : [https://resourcehub01.blob.core.windows.net/\\$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Military/2019.27%20United%20Nations%20Manual%20on%20Ammunition%20Management%20\(Manual\)%20\(French\).pdf](https://resourcehub01.blob.core.windows.net/$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Military/2019.27%20United%20Nations%20Manual%20on%20Ammunition%20Management%20(Manual)%20(French).pdf)